



Communiqué de presse

Saint-Denis, 17 septembre 2019

Se protéger des piqûres de moustiques pour lutter contre la dengue : un geste indispensable

Du 2 au 8 septembre 2019, 12 cas ont été confirmés. L'épidémie est actuellement stabilisée à un niveau modéré, aux alentours d'une dizaine de nouveaux cas signalés chaque semaine, mais elle se poursuit malgré tout en cette fin d'hiver austral laissant craindre une reprise épidémique, au retour de l'été, quand les conditions météorologiques seront plus favorables au développement des moustiques. La mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs et de la population est donc nécessaire.

Situation épidémiologique au 17 septembre 2019 (données de la Cire OI, Santé Publique France)

Malgré la baisse du nombre de cas, 13 communes sont toujours concernées par une circulation active du virus. Saint-Pierre et Saint-Leu sont les communes les plus touchées.

La circulation hivernale est à présent comparable à celle de 2018.

DEPUIS LE DEBUT DE L'EPIDEMIE

- **Plus de 24 800 cas autochtones confirmés** (soit **17 921 cas** depuis le 01/01/2019)
- **768 hospitalisations**
(dont **613 hospitalisations** depuis le 01/01/2019)
- **2 381 passages aux urgences**
(dont **1 906 passages aux urgences** depuis le 01/01/2019)
- **Plus de 75 800 cas cliniquement évocateurs** (dont plus de **50 000 cas** depuis le 01/01/2019)
- **19 décès**, dont **11 directement liés à la dengue**. (Depuis le 01/01/2019 : **13 décès**, dont **8 directement liés à la dengue**).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



La protection individuelle : une mesure de prévention prioritaire

Connaitre et appliquer, à titre **personnel**, les mesures de prévention pour lutter contre le virus de la dengue, reste de loin le moyen le plus efficace pour éviter de contracter la maladie et de la transmettre à son entourage.

> UTILISER des produits répulsifs

L'utilisation des produits répulsifs est l'une des mesures les plus sûres pour lutter contre la propagation de la dengue. Ces répulsifs cutanés sont à appliquer sur toutes les parties du corps non couvertes, lors d'activités en extérieur, surtout le matin et le soir, les périodes de plus forte activité du moustique. La durée de la protection varie de 4 à 8 heures. Des produits spécifiques sont réservés pour l'enfant et la femme enceinte.



> PORTER des vêtements longs et couvrants

Il est très fortement recommandé de porter des vêtements clairs et couvrants (manches longues, pantalons, chaussures fermées) pour se protéger, surtout le matin et le soir. Ces vêtements peuvent également être imprégnés par spray ou trempage dans une solution insecticide (perméthrine).

Ces mesures de prévention ne doivent être envisagées qu'en complément des autres mesures de **protections collectives** :



Eliminer et jeter tout ce qui peut contenir de l'eau

Les moustiques se multiplient en pondant leurs œufs dans les récipients et objets contenant de l'eau. Pour lutter contre la prolifération des moustiques, il faut **supprimer ces gîtes larvaires, ou les vider chaque semaine.**



Consulter un médecin en cas de symptômes

Les symptômes qui doivent conduire à consulter son médecin sont :

- une forte fièvre
- des maux de tête
- des douleurs musculaires et/ou articulaires
- une sensation de grande fatigue.

Pour rappel : une personne malade peut contaminer des moustiques pendant une semaine à partir de l'apparition des symptômes

